

MODALITÉS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS OFAJ

Instruction du 06/11/2025 relative aux demandes de subventions OFAJ

Division des établissements

Département de l'Accompagnement et du suivi des politiques éducatives

Affaire suivie par :

Anthony JOSEPH-AUGUSTE

Tél : 01 57 02 64 65

Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement d'enseignement secondaire général et technologiques, public et privé sous contrat d'association avec l'État

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription

S/c de Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références : MENSJS-DREIC-B2 du 22-10-2021

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de demandes de subventions à l'OFAJ pour les rencontres au domicile du partenaire.

L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) a pour mission le développement des relations entre les jeunes français et allemands au sein de l'Europe avec pour objectifs de renforcer le vivre-ensemble démocratique ainsi que la participation à la vie sociale et d'œuvrer pour l'égalité des chances des jeunes en France et en Allemagne.

Parmi les nouvelles directives de l'OFAJ, dans le cadre des projets subventionnés, une attention particulière est portée à la qualité pédagogique, à l'interculturalité et à la langue du partenaire (cf. <https://www.ofaj.org/ressources/directives>). C'est pourquoi les activités communes aux deux groupes devront être mises en évidence dans le programme pédagogique déposé sur la plateforme lors de la demande.

1. Dispositions générales

La participation aux rencontres est ouverte à tous les élèves des établissements du premier et du second degré, d'enseignement secondaire général et technologique, publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.

La maîtrise du français ou de l'allemand ne représente pas une condition requise pour participer à ce programme.

Toute demande de subvention devra être effectuée sur des périodes précises de l'année scolaire selon la date prévue du voyage et selon les modalités décrites ci-dessous.

Modalités d'inscription :

La demande de subvention doit être déposée via la plateforme OFAJ : <https://echanges-scolaires.ofaj.org/login> (Un tutoriel en ligne est mis à disposition sur la plateforme.) **au plus tard :**

- Le 19 décembre 2025 pour les voyages prévus du 06 janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- Le 03 juillet 2026 pour les voyages prévus du 1^{er} septembre 2026 au 18 décembre 2026.

Attention : toute demande déposée en dehors de ce calendrier ne sera pas traitée.

Avant le départ, les documents suivants doivent être déposés sur la plateforme en langue française :

- le projet pédagogique ;
- le programme de la rencontre en y précisant les activités communes aux deux groupes ;
- la demande de subvention signée par le chef d'établissement (document généré sur la plateforme).

Au retour de la rencontre, les documents à fournir sont les suivants :

- la liste des participants ;
- le compte-rendu du voyage ;
- la facture originale des frais de transport (uniquement entre la France et l'Allemagne et de l'Allemagne vers la France ; les autres frais de transports au cours du voyage ne sont pas pris en compte ;
- le décompte d'utilisation signé (document généré sur la plateforme).

Tous les documents doivent être envoyés en français et déposés sur la plateforme par un personnel de l'établissement (gestionnaire, enseignant...) en charge de la demande de subvention.

2. Construction du projet pédagogique

Les projets de groupe doivent contenir un thème central (article 2.1.2 [des directives de l'OFAJ](#)) qui sera abordé par les jeunes de France et d'Allemagne à travers des activités communes, telles que des ateliers ou des tables rondes.

Les visites de musées, de parcs ainsi que d'attractions peuvent être intégrées au programme, mais ne doivent pas être prédominantes et doivent, dans la mesure du possible, être en lien avec le thème central. Les porteurs de projets peuvent s'inspirer des cinq thèmes prioritaires du [plan d'orientation 2023-2025](#). Lors de la planification de leur rencontre, elles peuvent également se référer à [cet exemple de programme](#).

3. Rencontres au domicile partenaire

Les élèves rendent visite à leurs correspondants allemands. Ils peuvent être hébergés au sein de la famille du correspondant, dans une auberge de jeunesse ou toute structure d'accueil similaire.

La durée minimale du séjour est de 4 jours, soit 4 nuitées, et un maximum de 21 jours. Le jour d'arrivée et le jour de départ sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Pour être subventionné, un projet doit s'adresser à un minimum de 4 à 35 élèves, dans le cadre d'un voyage regroupant des élèves français et allemands en respectant un équilibre entre eux (un tiers-deux tiers au maximum).

4. Informations

Les informations sur les différents programmes proposés par l'OFAJ sont consultables sur le site <https://www.ofaj.org/programmes-formations/organiser-des-rencontres-de-jumelages-et-de-partenariats-regionaux>

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint

Charles Naïm